

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 21 janvier 2025 - Délibération n° 2025/01/03

**OBJET : Intégration au Projet de Territoire des plans d'action Climat Air Energie (CAE) et Economie Circulaire (ECi)**

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 14 janvier, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – SPRINGER Liliane – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – SUCHAUD Michelle – BOSLE Alain – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – VERGNAUD Didier - DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – FERRAND Marc – CATHELOT Guy – MOREAU Jean-Claude – GODET Serge – RABETEAU Raymond - DAURY Claudine – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – COUCAUD Thierry - LAROCHE Michel – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – NOURISSEAU Pierre-Marie – PICOURET Michel - GAUDY Sylvain – PICOURET Michel - GAILLARD Thierry – DUGUET Pierre – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine – PACAUD Patrick – ESCOUBEYROU Luc – POITOU Delphine

Etaient excusés : DESLOGES Georges – DUBOUIS Sandrine – BOUDEAU Philippe – RIGAUD Régis – MALIVERT Jacques – FINI Alain – LAGRAVE-MALIVERT Annick – MAGOUTIER Gérard – FILEYSSANT Jean-Hubert - CLOCHON Bruno – MEYER Christian – BUSSIERE Jean-Claude – DEPATUREAUX Gilles – DEFEMME Catherine – DUGAY Jean-Pierre – LEHERICY Joseph – CANFORA Carmine – BORDES Gilbert - TROUSSET Patrick

Pouvoirs :

1. M. DESLOGES Georges donne pouvoir à Thierry COTICHE
2. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à Josette FAURE
3. Mme DEFEMME Catherine donne pouvoir à Thierry GAILLARD
4. M. FINI Alain donne pouvoir à Alain BOSLE
5. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT
6. M. DUGAY Jean-Pierre donne pouvoir à Jean-Michel PAMIES

Suppléances : VERGNAUD Didier – GODET Serge – PICOURET Michel -

Secrétaire de séance : BERTELOOT Dominique

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	42	48			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
48	0	0	0	0	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L229-25 à L229-26 relatifs au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au Plan Climat Air Energie Territorial,

Vu la délibération n°2023/07/07 du 11 juillet 2023 validant l'engagement de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest dans la définition d'un contrat d'objectif territorial avec l'ADEME ;

M. le Président expose que Creuse Sud-Ouest est engagée dans un Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'ADEME pour 4 ans (2023-2027). Cet engagement consiste en une démarche d'amélioration continue en faveur des transitions énergétique et écologique.

Dans la phase en cours, la collectivité procède à un état des lieux et diagnostic sur les actions déjà menées sur les volets Climat Air Energie (CAE) et Economie Circulaire (ECi) sur la base de référentiels fournis par l'ADEME. Leurs contenus seront validés par un auditeur extérieur au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

Ces états des lieux et diagnostics doivent aboutir courant 2025 à l'élaboration de plans d'actions respectifs pour chacun des 2 volets CAE et ECi.

Les actions qu'ils comporteront peuvent porter sur l'ensemble des compétences exercées par la collectivité et impliqueront un travail en transversalité pour les services. Ces actions opérationnelles doivent notamment être évaluables grâce au suivi d'indicateurs en vue de juger de l'évolution des pratiques de la collectivité. Les versements annuels du COT seront effectués sur la base d'atteinte d'objectifs ainsi quantifiés.

Aussi, afin de :

- simplifier l'élaboration de ces plans,
- de se prémunir *a priori* sur les thématiques des transitions énergétique et écologique,
- de s'assurer de sa bonne adéquation avec le Projet de Territoire en cours de révision et
- de favoriser l'atteinte de ces objectifs,

M. le Président propose au Conseil Communautaire de ne pas formaliser de plans d'actions CAE et ECi distincts, mais de les intégrer directement au Projet de Territoire.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- décide de ne pas formaliser de plan d'actions CAE et ECi distincts,
- décide d'intégrer directement ces plans d'actions au Projet de Territoire.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.



Communauté de Communes  
Le Président  
Creuse Sud-Ouest